



Paris, le 24 novembre 2014

Rapport de la CRE sur le fonctionnement des marchés de gros de l'énergie en 2013-2014

La CRE publie son rapport annuel sur le fonctionnement des marchés de gros français de l'électricité, du CO₂ et du gaz naturel. Il rend compte des activités de surveillance de la CRE et présente l'évolution de ces marchés en 2013 et au premier semestre 2014.

Les prix de l'électricité sur le marché de gros ont continué à baisser pour deux raisons essentielles : le développement des énergies renouvelables et le faible niveau des cours du charbon. Le prix de marché à court terme ou prix spot s'est établi en moyenne à 43,2 €/MWh en 2013 et à 34,6 €/MWh au 1^{er} semestre 2014, dans un contexte de températures particulièrement douces. Le prix à terme a, quant à lui, évolué à un niveau proche du prix de l'ARENH, c'est-à-dire de 42 €/MWh.

Le prix spot du quota européen du CO₂ a baissé de 2012 à 2013, passant en moyenne de 7,34 €/MWh à 4,46 €/MWh, en raison du surplus de quotas en circulation et du prolongement du ralentissement de la production industrielle. La Commission européenne a proposé des mesures pour endiguer cette accumulation. Les principales mesures sont le « backloading » c'est-à-dire le report de la mise en enchères de 900 M de quotas d'émission et la réserve de stabilité consistant à mettre en réserve ou au contraire à introduire des quotas d'émission sur le marché en fonction du nombre de quotas en circulation. Sous l'effet de ces annonces, les prix spot sont remontés à 5,57 €/t au premier semestre 2014.

Le marché français du gaz a été marqué par des tensions particulièrement importantes dans les régions du Sud avec la diminution des arrivées de gaz naturel liquéfié (GNL) et la hausse des exportations vers l'Espagne. Les écarts de prix entre les places de marché du Nord (PEG Nord) et du Sud (PEG Sud) de la France ont atteint en décembre 2013 un niveau record de 16,8 €/MWh. Les prix spot du gaz au PEG Nord se sont situés à un niveau moyen de 27,6 €/MWh. Le PEG Nord a connu plusieurs pics de prix à la sortie d'un hiver 2012/2013 relativement froid, ce qui a conduit à de très faibles niveaux de stockage partout en Europe. Au premier semestre 2014, les prix spot ont fortement baissé dans le contexte d'un hiver doux, tandis que les prix à terme ont été soutenus par les tensions en Ukraine.

La mise en œuvre de REMIT, le règlement européen sur l'intégrité et la transparence du marché de l'énergie, s'est poursuivie avec le vote par les Etats-membres des actes d'exécution de la Commission européenne. L'Agence de coopération des régulateurs européens de l'énergie (ACER) et les régulateurs nationaux ont par ailleurs signé un protocole d'accord concernant la surveillance des marchés. La mise en œuvre opérationnelle de REMIT a débuté le 7 octobre 2014 en France, avec l'ouverture par la CRE du processus d'enregistrement des acteurs de marché au niveau national. Les acteurs devront ensuite transmettre leurs données à l'ACER neuf mois et quinze mois après l'entrée en vigueur des actes d'exécution.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr
Cécile CASADEI – 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr